

Séances de Conseil Municipal

Séance du 5 septembre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

• Décide de solliciter un prêt de 4 600 € à taux bonifié de 0,20% par le Département auprès de la Caisse d'Épargne D'Auvergne et du Limousin pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux de renforcement de la VC 15 « route de l'usine ».

- Autorise M. le Maire à faire des demandes de subventions auprès des organismes compétents pour
 - Des travaux de voirie, de marquage au sol des routes communales.
 - Des travaux de rénovation du mur du cimetière.
 - Des travaux d'installation d'une rampe d'accès pour les classes de l'école dans le cadre de la mise aux normes.
 - L'achat et la pose de clôture sur quelques mètres le long du chemin de randonnée communal « les Tupes ».

Informations :

Le chemin de randonnée « Les Tupes » : Le Conseil Municipal a souhaité conserver l'entretien du sentier de randonnée. Les travaux de balisage seront repris par M. Aucomte Bruno.

Journée du patrimoine : Des conseillers vont assurer une permanence dans différents locaux communaux de 14h30 à 17h30 le 19 septembre 2015 pour accueillir les visiteurs lors de portes ouvertes.

Fleurissement : M. Roulière des « jardins de Plaisance » va prévoir un aménagement du jardin d'agrément à l'arrière de la Mairie.

Séance du 13 octobre

Informations :

E.R.D.F : M. Saillant a présenté à l'équipe municipale l'action d'ERDF. Il a évoqué notamment la mise en place de nouveaux compteurs intelligents appelés « linky » pour un meilleur suivi du réseau et un ajustement au plus près des besoins des clients.

Salle polyvalente : La commission de sécurité de la préfecture a fait un contrôle de sécurité de la salle polyvalente et a validé l'installation.

Bâtiment petite enfance : Invitation des élus à la pose de la 1^{ère} pierre du bâtiment de la petite enfance à Saint-Léonard de Noblat le lundi 02/11/2015 à 15h30.

Gîte : Réception de 3 devis de plombiers et 1 devis de cuisiniste pour le gîte. La commission travaux se réunira pour faire un choix.

Changement chauffe-eau des vestiaires : Le devis de M. TOMA pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires du stade est retenu pour une somme de 1073,83 € TTC.

Accueil des nouveaux arrivants : Cette année, la Communauté de communes ne renouvelle pas l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants des différentes communes à Saint Léonard de Noblat. Le conseil municipal propose d'envoyer une invitation personnelle aux nouveaux arrivants de Saint Denis pour les accueillir lors de la cérémonie des vœux de la municipalité début janvier à la salle polyvalente.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

• Fixe à 400 € le montant du forfait du compteur d'eau pour une installation neuve ou à un renouvellement suite à une tentative de fraude.

• Fixe le montant d'un remplacement de compteur et tous matériaux nécessaires, suite au gel ou mauvais fonctionnement, au prix d'achat TTC des fournitures facturées par les fournisseurs de la commune et le temps de travail des agents.

• Reconduit le principe de gratuité pour les compteurs obsolètes.

• Précise que toutes dépenses non prévues dans le calcul du forfait présenté ci-dessus feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Séance du 8 décembre

A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

• Accepte le devis de M. TOMA de 2 748,37 € concernant les travaux de rénovation des salles de bain du gîte.

• Accepte la proposition de rachat du terrain d'un habitant de Saint-Denis pour la somme de 6 300 € avec nécessité de procéder à un bornage. Cette opération vise à régulariser les travaux de renforcement de la route de l'Usine (VC15).

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du Schéma Départemental de Développement de la Coopération Intercommunale. Les élus ne voient pas d'opposition concernant l'Intercommunalité de Noblat puisque elle reste en l'état.

A la suite de différents échanges, les élus s'interrogent sur le projet global et émettent de sérieuses réserves quant à l'évolution programmée des intercommunalités qui les obligerait à des groupements encore plus importants. Des intercommunalités trop importantes, concentrant leurs services sur les pôles urbains les plus importants tout en délaissant les grands territoires ruraux ne nous apparaissent pas comme une solution profitable à tous sur le long terme.

Le Conseil municipal s'interroge sur l'intérêt du transfert de compétence obligatoire du service AEP (Alimentation en Eau Potable) à la Communauté de Communes de Noblat en 2020. En effet, celui-ci est exercé actuellement en régie communale. Le conseil municipal souhaite poursuivre sur cette voie au regard de la satisfaction des habitants de la commune quant à la qualité indéniable de l'eau, le service de proximité apporté et le faible coût de celui-ci.

Cela va dans le sens du maintien de services publics de proximité de qualité dans nos communes rurales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND acte du statu quo du territoire de la Communauté de Communes de Noblat.
- EMET un avis défavorable aux propositions éventuelles d'agrandissement forcé de ce territoire, ainsi qu'au transfert de compétence en matière d'AEP (Alimentation en Eau Potable).

Commission travaux : Un point sur les travaux en cours par M. Guy Touzet.

- **Gîte** : en attente d'autres devis concernant la cuisine, les menuiseries (porte d'entrée et les volets) seront changées début janvier.
- **Voirie** : fin des travaux pour la route de l'Usine, le Clos de L'Ecure, la rue des vignes et les trottoirs du bourg.
- **Local communal en face de l'église** : Les travaux de rénovation de façade sont en cours.
- **Signalisation** : changement d'une partie des panneaux de police.
- **WC école** : portes coulissantes à changer et travaux de peinture à prévoir.
- **Rampe école** : une rampe doit être installée au niveau de la salle du fond de l'école afin de permettre l'accessibilité aux toilettes pour les handicapés.

Dates à retenir :

- **Noël des écoles** : le vendredi 18 décembre à 14h30 à Masléon.
- **Vœux de la municipalité** : le 9 janvier à partir de 18h30 avec l'accueil des nouveaux arrivants.
- **Repas des aînés** : le dimanche 7 février 2016. La commission action sociale va choisir le menu

Informations :

Association cantine : les responsables de l'association ont présenté le bilan financier jugé satisfaisant pour les deux premiers mois.

Jumelage : présentation par Mme Danièle Bapt des actions à venir (réalisations de panneaux, mobilisation pour la journée européenne du 9 mai 2016 avec repas italien à prévoir à la cantine, etc).

La Poste : courrier adressé à M. Auclair concernant la mauvaise qualité de distribution du courrier sur la commune.

Certificat d'Urbanisme négatif : courrier de Maître Galinet avocat à Limoges contestant la réponse négative au CU d'un habitant de Saint-Denis.

Salle polyvalente : location à titre gracieux de la salle polyvalente au profit de la CAFSA de Saint-Léonard le vendredi 18 décembre pour une information sur le bois.

DU CIVISME !!!

Les dépôts sauvages d'ordure trouvés sur la voie publique sont susceptibles d'être contrôlés et d'entraîner des sanctions aux auteurs identifiés.

Le brûlage des déchets verts de plein air pour les particuliers est interdit toute l'année.

Attention aux troubles de voisinage qui perturbent parfois la vie quotidienne : faites taire vos chiens qui aboient en permanence dès qu'ils sont seuls ou durant la nuit.